

Soutien d'effectifs en saumons 2019-2020

Le Comité syndical d'octobre 2019 a donné son accord pour que l'Etablissement assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons sur le bassin versant de la Loire pour la période allant de novembre 2019 à octobre 2020.

1) Affectation de crédits de report

Conformément aux délibérations du Comité Syndical d'avril 2009, de juin 2010 et de mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

La proposition d'affectation de crédits de reports ci-dessous s'inscrit en application de ces délibérations.

- Par courrier de décembre 2019, le Conseil départemental de la Haute-Loire a indiqué que pouvait être prélevé sur son reliquat de crédits de report le financement nécessaire aux dépenses liées l'opération 2019-2020 de repeuplement en saumons sur le bassin versant de la Loire, pour un montant de 3.368 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

2) Autorisation d'engagement

Afin de pouvoir ajuster le plus précisément possible les quantités commandées avant la reproduction artificielle qui se déroule de la mi-novembre à la mi-décembre, le début d'exécution du marché était fixé au 1^{er} novembre 2019.

Conformément au règlement budgétaire et financier et afin de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, il est proposé d'acter, pour cette opération, une autorisation d'engagement du montant du marché, à savoir 420 000 € TTC, réparti en crédits de paiement, comme suit : 100 000 € TTC en 2019 ; 320 000 € TTC en 2020.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.